

L'enseignement agricole Formations et métiers du vivant

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il regroupe l'enseignement technique agricole (jusqu'au bac ou BTS) et l'enseignement supérieur agricole. Les domaines de formation sont variés :



Production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer



Transformation et commercialisation de ces productions



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires

805

ETABLISSEMENTS
216 publics,
589 privés

140

CENTRES
DE FORMATION
D'APPRENTIS
94 publics,
46 privés

410

CENTRES DELIVRANT
DES HEURES
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE
154 publics,
256 privés

18

ÉCOLES
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
AGRICOLE

192

EXPLOITATIONS
AGRIQUES
dans les
établissements
publics

35

ATELIERS
TECHNOLOGIQUES
ET CENTRES
ÉQUESTRES

19 031

HECTARES
CULTIVÉS
dont 24%
certifiés agriculture
biologique

138 347
ÉLÈVES

36 726
APPRENTIS

35 604
ÉTUDIANTS

14,3 M
D'HEURES
STAGIAIRES

93%
DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS



Jun 2019, tous diplômés confondus du CAP agricole au BTSA.
Source : Système d'information des examens
de l'enseignement agricole

SOURCE : DGER, 2020.

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
82 %
BAC PRO

3 ans après l'obtention du diplôme
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR LONG **93 %**
12 mois après obtention du diplôme

DE FILLES **45%**
DE GARÇONS **55%**

